

Iran : participant·e·s aux manifestations

Rapport thématique de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 9 juillet 2025

Impressum

Éditeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-mail : info@osar.ch
Internet : www.osar.ch
CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en allemand, français, italien.

COPYRIGHT

© 2025 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne.

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Intensification de la répression depuis la guerre Iran - Israël	4
3	Amnistie de 2023 et nouvelles arrestations après la libération	7
4	« Normalisation » de la situation ou répression persistante ?	11
4.1	Contrôle et application du code vestimentaire	11
4.2	Répression persistante contre les personnes qui participent aux manifestations et leurs sympathisant·e·s	13

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert·e·s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert·e·s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

1 Introduction

Ce rapport examine la situation des personnes qui participent à des manifestations et des personnes politiquement actives en Iran après les manifestations qui ont eu lieu en 2022/23. Il aborde les questions suivantes :

1. Existe-t-il des éléments qui indiquent que la guerre avec Israël en juin 2025 aurait conduit à une augmentation de la répression à l'égard des personnes critiques envers le gouvernement en Iran ?
2. Les personnes ayant participé à des manifestations en 2022/23 font-elles l'objet d'une répression de la part de l'État iranien malgré l'amnistie octroyée en 2023 ?
3. L'évaluation selon laquelle le gouvernement iranien serait revenu à la « normalité » depuis l'amnistie de 2023, notamment en ce qui concerne le traitement réservé aux personnes qui participent à des manifestations et le traitement réservé aux femmes, est-elle encore d'actualité ?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) observe les développements en Iran depuis plusieurs années.¹ Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert·e·s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.

2 Intensification de la répression depuis la guerre Iran - Israël

« **Guerre des douze jours** ». Du 13 au 24 juin 2025, Israël a bombardé quotidiennement des cibles iraniennes. Téhéran a riposté par des attaques de missiles et des tirs de drones² dirigés contre Israël. D'après l'agence de presse enregistrée aux États-Unis *Human Rights Activists News Agency* (HRANA) le bilan des frappes israéliennes en Iran s'élève à 5 665 victimes, parmi lesquelles 1 190 personnes auraient perdu la vie et 4 475 personnes auraient été blessées. Parmi celles-ci, 436 personnes ayant perdu la vie et 2 071 personnes blessées étaient des civil·e·s.³ Le 22 juin, les États-Unis ont attaqué des installations nucléaires iraniennes. Le 24 juin, Israël et l'Iran ont convenu d'un cessez-le-feu négocié par les États-Unis et plusieurs États du Golfe.⁴

Près de 1 000 arrestations et six exécutions pour espionnage présumé au profit d'Israël. Plusieurs sources ont rapporté que, dans le contexte de la guerre entre l'Iran et Israël, les

¹ <https://www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine>.

² Du côté israélien, le ministère de la Santé a fait état de 28 morts et plus de 3 200 blessés à la suite des tirs de missiles iraniens. Times of Israel, These are the 28 victims killed in Iranian missile attacks during the 12-day conflict, 29 juin 2025: <https://www.timesofisrael.com/these-are-the-28-victims-killed-in-iranian-missile-attacks-during-the-12-day-conflict/>.

³ Human Rights Activists News Agency (HRANA), Twelve Days Under Fire: Comprehensive Report on the Iran Israel War, 27 juin 2025, pp.12-13: <https://www.en-hrana.org/wp-content/uploads/2025/06/A-Comprehensive-Report-on-the-Iran-Israel-War.pdf>.

⁴ Tagesschau, Israel bestätigt Waffenruhe mit dem Iran, 24 juin 2025: <https://www.tagesschau.de/ausland/asien/waffenruhe-trump-israel-iran-100.html>.

autorités iraniennes avaient procédé à des arrestations de masse pour espionnage présumé au profit d'Israël. Selon l'agence de presse iranienne FARS, liée aux *Corps des gardiens de la révolution islamique* (CGRI), les forces de sécurité iraniennes auraient arrêté plus de 700 personnes en douze jours, tandis que l'ONG *Iran Human Rights*, basée en Norvège, fait état de plus de 1 000 arrestations.⁵ Pendant cette même période, HRANA a documenté 1 295 arrestations (entre autres, pour « espionnage », « utilisation de drones », « trafic d'armes » et « atteinte à la sécurité nationale »).⁶ L'organisation kurde de défense des droits humains *Hengaw*, basée en Norvège, rapporte qu'au moins 300 hommes, femmes et jeunes kurdes, figuraient parmi les personnes arrêtées. Dans tout le pays, les villes kurdes auraient été les plus touchées par les raids.⁷ *Iran Wire* a fait état de dizaines de perquisitions et de plusieurs arrestations de membres de la minorité religieuse bahaïe.⁸ Pendant et immédiatement après la guerre, la magistrature iranienne a exécuté six condamnations à mort pour espionnage et collaboration avec Israël (trois à la mi-juin, trois entre le 25 et le 26 juin). Les six personnes exécutées avaient toutes été arrêtées et condamnées avant le début de la guerre.⁹ Depuis le début de l'année jusqu'au 2 juillet, au moins neuf personnes ont été exécutées pour espionnage.¹⁰

Postes de contrôle et centaines d'arrestations pour avoir partagé des contenus ou des propos sur les réseaux sociaux. Selon diverses sources, des militant·e·s et des habitant·e·s de Téhéran ont rapporté que les forces de sécurité avaient mis en place des postes de contrôle dans tout le pays, où elles interpellaient les piéton·ne·s et vérifiaient leurs téléphones portables, arrêtant parfois des personnes en raison de leurs activités en ligne.¹¹ Selon HRANA, pendant la « guerre des douze jours », au moins 301 personnes ont été arrêtées sur l'ensemble du territoire iranien pour avoir publié des contenus, exprimé des opinions ou mené d'autres activités sur les réseaux sociaux.¹²

Loi d'urgence contre « l'espionnage hostile ». Le 24 juin 2025, le Parlement iranien a adopté une loi d'urgence prévoyant des peines sévères, y compris la peine capitale, pour

⁵ BBC News, Iran carries out wave of arrests and executions in wake of Israel conflict, 27 juin 2025: <https://www.bbc.com/news/articles/ce8zv8j563po>; France 24, Iran unleashes 'wave of repression' after Israel war: activists, 30 juin 2025: <https://www.france24.com/en/live-news/20250630-iran-unleashes-wave-of-repression-after-israel-war-activists>; Iran International, Iran arrests over 700 accused of spying for Israel amid espionage crackdown, 25 juin 2025: <https://www.iranintl.com/en/202506250530>.

⁶ HRANA, Twelve Days Under Fire: Comprehensive Report on the Iran Israel War, 27 juin 2025, pp.28-29.

⁷ Hengaw, Hengaw special report: Grave violations in Kurdistan amid Iran-Israel ceasefire, 29 juin 2025: <https://hengaw.net/en/reports-and-statistics-1/2025/06/article-14>.

⁸ Iran Wire, Iran Security Forces Raided Baha'i Homes During War with Israel, 26 juin 2025: <https://iranwire.com/en/bahais-of-iran/142688-iran-security-forces-raided-bahai-homes-during-war-with-israel/>.

⁹ BBC News, Iran carries out wave of arrests and executions in wake of Israel conflict, 27 juin 2025; HRANA, Twelve Days Under Fire: Comprehensive Report on the Iran Israel War, 27 juin 2025, pp.28-29.

¹⁰ Iran Human Rights (IHRNGO), At Least 98 Executions in June and 612 in First 6 Months of 2025, 2 juillet 2025: <https://iranhr.net/en/articles/7701/>.

¹¹ The Guardian, 'A new wave of repression': fears for Iran's political prisoners after Israel war, 1^{er} juillet 2025: <https://www.theguardian.com/world/2025/jul/01/iran-political-prisoners-jail-conditions-israel-war>; Washington Post, Iranian authorities make sweeping arrests in wake of war with Israel, 1^{er} juillet 2025: <https://www.washingtonpost.com/world/2025/07/01/iran-israel-conflict-arrests/>.

¹² HRANA, Twelve Days Under Fire: Comprehensive Report on the Iran Israel War, 27 juin 2025, p.27.

collaboration présumée avec des États hostiles.¹³ Le 9 juillet, le Conseil des Gardiens a exigé des révisions de la loi invoquant des ambiguïtés dans les définitions.¹⁴

Personnes qui avaient précédemment participé à des manifestations et militant·e·s à nouveau dans le collimateur des autorités. Les *personnes de contact D*¹⁵ et *E*¹⁶ ont indiqué à l'OSAR qu'elles estimaient qu'après la guerre, les services de sécurités iraniens pourraient à nouveau s'en prendre davantage aux personnes ayant participé aux manifestations de 2022/2023.¹⁷ *La personne de contact D* considère que ce sont en particulier les personnes politiquement actives qui risquent d'être ciblées davantage à l'avenir.¹⁸ Selon *la personne de contact E*, la période qui a suivi le cessez-le-feu aurait été délibérément exploitée pour instaurer des mesures répressives : ainsi, à Kermanshah par exemple, plus de 100 personnes auraient été arrêtées, en partie à des fins de dissuasion publique.¹⁹ Les autorités iraniennes auraient également instrumentalisé des accusations d'espionnage contre Israël, comme dans le cas d'Esmail Fekri, qui avait déjà été arrêté en 2022 lors des manifestations et qui a été exécuté le 16 juin 2025 pour espionnage.²⁰ Des militant·e·s LGBTQI+ et des blogueur·euse·s auraient également été à nouveau mis·e·s sous pressions ou menacé·e·s d'être placé·e·s une fois de plus en détention.²¹ Un rapport publié le 26 juin 2025 par l'ONG *Center for Human Rights in Iran* (CHRI) basée aux États-Unis confirme que des personnes qui avaient participé aux manifestations de 2022/23 et des militant·e·s qui leur étaient proche·e·s ont été exposé·e·s à des interventions étatiques ciblées pendant et après la « guerre des douze jours ». Un militant d'une ville kurde a déclaré à l'ONG CHRI que la situation dans de nombreuses régions kurdes était « extrêmement tendue » : de nombreux·euses habitant·e·s qui avaient auparavant été actif·ve·s dans la sphère politique ou civile ou qui avaient participé aux manifestations « Femmes, Vie, Liberté » subissaient une forte pression depuis le début du conflit. Les menaces et la répression à l'égard des militant·e·s de la société civile et des activistes politiques, ainsi que des personnes déjà arrêtées lors de manifestations précédentes, auraient « nettement augmenté ».²²

Exemples de nouvelles arrestations en juin 2025. L'ONG CHRI a fourni des informations au sujet de nouvelles arrestations de personnes ayant participé ou apporté leur soutien aux manifestations. À titre d'exemple, du 19 au 24 juin 2025, les personnes suivantes ont été placées en détention :²³

¹³ Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), Fears Of More Executions As Iran's New Espionage Bill Raises Alarm, 4 juillet 2025: <https://www.rferl.org/a/farda-briefing-iran-spying-israel/33462902.html>.

¹⁴ Iran International, New Iran espionage law halted for review, slowing post-war crackdown, 9 juillet 2025: <https://www.iranintl.com/en/202507094722>.

¹⁵ La personne de contact D est une experte dans le domaine des droits humains en Iran.

¹⁶ La personne de contact E est un·e militant·e iranien·ne des droits humains en exil qui travaille pour l'ONG LGBTQI+ 6Rang.

¹⁷ Entretiens réalisés en date du 25 et 26 juin 2025 avec les personnes de contact D et E.

¹⁸ Entretien réalisé le 25 juin 2025 avec la personne de contact D.

¹⁹ Entretien réalisé le 26 juin 2025 avec la personne de contact E.

²⁰ Ibidem ; Hengaw, Kurdish Political Prisoner Esmail Fekri Secretly Executed in Iran, 17 juin 2025: <https://hengaw.net/en/news/2025/06/article-63>.

²¹ Entretien réalisé le 26 juin 2025 avec la personne de contact E.

²² Center for Human Rights in Iran (CHRI), Iran Launches Sweeping Crackdown: Hundreds Detained, Executions Underway, 26 juin 2025: <https://iranhumanrights.org/2025/06/iran-launches-sweeping-crackdown-hundreds-detained-executions-underway/>.

²³ Ibidem.

- **Hossein Ronaghi Maleki**, blogueur : arrêté le 24 juin ;²⁴ déjà emprisonné en 2022 dans le cadre des manifestations, victime de graves sévices.²⁵
- **Toomaj Salehi**, rappeur : arrêté le 19 juin, interrogé puis relâché ;²⁶ emprisonné en 2022, condamné à mort en 2024 (sentence annulée par la suite).²⁷
- **Arash Sadeghi**, militant des droits humains : brutalement arrêté pendant la campagne d'après-guerre de 2025 ;²⁸ arrêté lors de manifestations en 2022, libéré sous caution en 2023.²⁹
- **Kourosh Hatami**, arrêté le 22 juin à Urmia par le CGRI ; déjà emprisonné en 2022.³⁰
- **Hassan Bagherinia**, professeur de Mashhad : arrêté le 19 juin avec sa femme Fatemeh Nouradi ; expulsé de l'université pendant les manifestations.³¹
- **Arian Moshayekhi et Sadegh Mahmoudnejad** : emprisonnés le 22 juin à Piranshahr ; blessés lors des manifestations de 2022.³²

Les proches des personnes qui ont participé aux manifestations et qui ont été tuées se trouvent également dans le collimateur des autorités. Selon l'ONG CHRI, du 18 au 22 juin 2025, plusieurs membres des familles de personnes qui ont participé aux manifestations et qui ont été tuées ont été arrêtés.³³

3 Amnistie de 2023 et nouvelles arrestations après la libération

Amnistie et réductions de peines après les manifestations de 2022. En février 2023, le *New York Times* rapportait que, selon les médias officiels iraniens, l'ayatollah Khamenei aurait annoncé une amnistie pour des dizaines de milliers de personnes emprisonnées, dont

²⁴ Hengaw, Ongoing arrest wave in Iran: Seven detained in Shiraz and Tehran, 25 juin 2025: <https://hengaw.net/en/news/2025/06/article-101>.

²⁵ RFE/RL, Worries Grow Over Health Of Jailed Iranian Activist Ronaghi, 14 octobre 2022: <https://www.rferl.org/a/iran-activist-ronaghi-health-protests/32083694.html>.

²⁶ Hengaw, Toomaj Salehi re-arrested by security forces on Kish Island, 19 juin 2025: <https://hengaw.net/en/news/2025/06/article-67>; IranWire, Toomaj Salehi nach mehrstündigem Verhör freigelassen (traduction de travail du perse), 20 juin 2025, <https://iranwire.com/fa/news-1/142391>.

²⁷ Schweizerische Flüchtlingshilfe (SFH), Iran, Unterstützende von Protestteilnehmenden, 3 juin 2025, p. 11: [https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslanderberichte/Mittlerer Osten - Zentralasien/Iran/250603_IRN_Unterstuetzende_von_Demonstrierenden.pdf](https://www.osar.ch/fileadmin/user_upload/Publikationen/Herkunftslanderberichte/Mittlerer_Osten_-_Zentralasien/Iran/250603_IRN_Unterstuetzende_von_Demonstrierenden.pdf).

²⁸ The Guardian, 'A new wave of repression': fears for Iran's political prisoners after Israel war, 1^{er} juillet 2025; Iran Wire, Former Political Prisoner Arash Sadeghi Briefly Detained, Beaten in Tehran Park, 30 juin 2025: <https://iranwire.com/en/news/142823-former-political-prisoner-arash-sadeghi-briefly-detained-beaten-in-tehran-park/>.

²⁹ IHRNGO, Human Rights Defenders, Arash Sadeghi, 1^{er} juin 2023: <https://iranhr.net/en/people/5554/>; Frontline Defenders, Arash Sadeghi sentenced to five years in prison for his advocacy work during the ongoing protests, s.d. (accès au site internet le 9 juillet 2025): https://www.frontlinedefenders.org/en/case/arash-sadeghi-sentenced-five-years-prison-his-advocacy-work-during-ongoing-protests?utm_source=chatgpt.com.

³⁰ CHRI, Iran Launches Sweeping Crackdown: Hundreds Detained, Executions Underway, 26 juin 2025.

³¹ Ibidem.

³² Ibidem.

³³ Ali Mohammadi (18 juin 2025), père de Shahriar Mohammadi ; Soleiman Qaderi Golvani (22 juin 2025), frère de Abdolsalam Qaderi Golvani ; Feyzollah Azarnoush (20 juin 2025), père de Pedram Azarnoush ; Majid Naderkhani (22 juin 2025), père de Metin Naderkhani. Ibidem ; Iran Wire, Iran Detains Dissidents, Shuts Internet as War Escalates, 23 juin 2025: <https://iranwire.com/en/features/142542-iran-detains-dissidents-shuts-internet-as-war-escalates/>.

des personnes ayant participé aux manifestations de 2022.³⁴ Selon l'*Office national suédois des migrations Migrationsverket*, plus de 80 000 personnes auraient bénéficié de l'amnistie du printemps 2023. Parmi celles-ci, 22 000 personnes auraient été arrêtées dans le cadre des manifestations de 2022.³⁵ En mars 2024, la *Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran mandatée par l'ONU*³⁶ a également fait référence à des sources iraniennes selon lesquelles, jusqu'en mars 2023, environ 22 628 personnes ayant eu un lien avec les manifestations auraient été graciées.³⁷

Amnistie : un prétexte pour désengorger le système de justice et redorer l'image du pays. Le *New York Times* a cité le directeur de l'ONG CHRI, *Hadi Ghaemi*, qui a qualifié les « grâces » de mesures propagandistes ne concernant pratiquement aucun prisonnier politique. Selon *Ghaemi*, face à des prisons surpeuplées, le système de justice aurait surtout cherché à régler rapidement les « affaires peu prioritaires » afin de concentrer ses ressources sur d'autres procédures.³⁸ Une source interviewée par l'OSAR (*personne de contact C*³⁹) a décrit la mise en œuvre de l'amnistie comme arbitraire et visant principalement à soulager le système de justice et à redorer l'image du pays à l'étranger.⁴⁰ Selon la *National Public Radio* (NPR), l'amnistie était destinée à suggérer au monde qu'après la répression des manifestations « tout était rentré dans l'ordre », alors que de nombreuses personnes libérées n'avaient pas participé aux manifestations et qu'un grand nombre de personnes inculpées se trouvaient toujours en détention.⁴¹ *La personne de contact A*⁴² a qualifié ces grâces de « coup de pub » des dirigeants.⁴³

Amnistie : conditions peu claires et exclusions sélectives. Selon *Migrationsverket*, le ministère iranien de la Justice a publié les conditions d'octroi des grâces d'État. Parmi ces conditions figuraient notamment une reconnaissance de culpabilité et une déclaration de remords, et ce, même pour les personnes qui n'avaient pas été condamnées pour une infraction

³⁴ The New York Times, Iran Announces Amnesty, but It May Not Spare Many Protesters, 5 février 2023: <https://www.nytimes.com/2023/02/05/world/middleeast/iran-amnesty-protests.html>.

³⁵ Swedish Migration Agency (Migrationsverket), Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022 (version 1.0), 30 septembre 2024, pp. 12-13: <https://www.ecoi.net/en/file/local/2115894/240930300.pdf>.

³⁶ La Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran, mise en place par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 22 novembre 2022, examine les violations présumées des droits humains commises dans le contexte des manifestations qui ont débuté le 16 septembre 2022, avec un éclairage spécifique sur les violations commises à l'encontre des femmes et des enfants. Son mandat a été prolongé d'un an en avril 2024, puis, d'un an encore en avril 2025. UN Human Rights Council (formerly UN Commission on Human Rights) (HRC), Detailed Findings of the Independent International Fact-Finding Mission on the Islamic Republic of Iran [A/HRC/58/CRP.1] (UN FFM), 18 mars 2025, p.5: <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/sessions-regular/session58/advance-version/a-hrc-58-crp-1.pdf>; HRC, Independent International Fact-Finding Mission on the Islamic Republic of Iran, site internet, s.d. (accès au site internet le 22 mai 2025):

³⁷ HRC, Detailed findings of the independent international fact-finding mission on the Islamic Republic of Iran [A/HRC/55/CRP.1] (UN FFM), 19 mars 2024. p. 157: <https://www.ecoi.net/en/file/local/2113317/20240318-CRP-Combi.docx>.

³⁸ The New York Times, Iran Announces Amnesty, but It May Not Spare Many Protesters, 5 février 2023.

³⁹ La personne de contact C travaille dans une université européenne. Depuis de nombreuses années, elle mène des recherches et publie des articles sur l'Iran.

⁴⁰ Renseignement fourni par courriel le 9 octobre 2024 par la personne de contact C.

⁴¹ National Public Radio (NPR), Despite Khamenei's amnesty, most protesters in Iran won't go free, advocate says, 14 février 2023: <https://www.npr.org/2023/02/14/1156115697/iran-amnesty-protests-arrests-khamenei>.

⁴² La personne de contact A est un·e activiste des droits humains en exil, qui travaille pour une ONG qui documente les violations des droits humains en Iran.

⁴³ Renseignement fourni par courriel le 29 janvier 2025 par la personne de contact A.

pénale. Le champ d'application de l'amnistie et les exceptions qu'elle prévoyait n'étaient toutefois pas claires. Il semblerait, par exemple, que l'amnistie n'ait pas concerné bon nombre des défenseur·e·s des droits humains purgeant de longues peines de prison ou des personnes accusées d'infractions passibles de la peine de mort. Les personnes accusées de diverses formes d'atteintes à la sécurité ou de dommages causés à des bâtiments publics n'étaient pas non plus couvertes par l'amnistie, tout en sachant en outre que, selon *Migrationsverket*, le seuil à partir duquel un acte peut être qualifié d'atteinte à la sécurité est très bas.⁴⁴ Selon *The Guardian*, qui s'est référé aux autorités iraniennes, l'amnistie ne s'appliquait pas aux personnes ayant la double nationalité, aux personnes condamnées à la peine capitale ou à celles qui n'avaient pas avoué leurs actes et ne montraient aucun remords.⁴⁵ Le *New York Times* a cité une agence de presse iranienne contrôlée par l'État selon laquelle les personnes condamnées pour espionnage, actions armées, meurtre, coups et blessures, appartenance à certains groupes ou contacts avec des services secrets étrangers étaient également exclues de l'amnistie. Il en allait de même pour les personnes condamnées considérées comme des « ennemis de Dieu ».⁴⁶

De nombreuses personnes libérées ont été arrêtées et inculpées à nouveau. Le *US Department of State* (USDOS) a signalé que bon nombre des personnes libérées dans le cadre de l'amnistie auraient été arrêtées à nouveau par la suite.⁴⁷ Selon *Migrationsverket*, il existe également des rapports selon lesquels des personnes bénéficiant de l'amnistie ont été impliquées dans de nouvelles procédures judiciaires peu après.⁴⁸ L'ampleur de ce phénomène n'est pas connue. *Human Rights Watch* (HRW) a fait référence à des informations parues dans les médias selon lesquelles plusieurs militant·e·s et personnes ayant participé à des manifestations qui avaient été libéré·e·s grâce à l'amnistie auraient ensuite été à nouveau convoqué·e·s, arrêté·e·s et condamné·e·s par les autorités iraniennes. On ignore si ces arrestations étaient liées à des accusations antérieures ou à de nouvelles accusations.⁴⁹ La *personne de contact C* a indiqué à l'OSAR que si certains cas très médiatisés ont bénéficié de l'amnistie, nombre de ces personnes ont ensuite été à nouveau inculpées pour de nouvelles infractions, formulées d'une manière très générale.⁵⁰ La *personne de contact A* a également souligné que de nombreuses personnes incarcérées ont été arrêtées à nouveau après leur libération et se sont vues imposer des cautions élevées ou des restrictions telles que l'interdiction d'utiliser les réseaux sociaux. Elle a connaissance de cas concrets contre lesquels de nouvelles accusations et condamnations ont été prononcées.⁵¹

Les personnes libérées restent dans le collimateur des autorités. La *personne de contact C* a rapporté que les autorités iraniennes ont identifié les personnes libérées dans le cadre de l'amnistie comme de potentiel·le·s opposant·e·s politiques. Ces personnes seraient par conséquent soumises à une surveillance minutieuse pour le restant de leur vie et toute action

⁴⁴ Migrationsverket, Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022, 30 septembre 2024, pp. 12-13.

⁴⁵ The Guardian, Iran's supreme leader to pardon some detained anti-government protesters, 5 février 2023: <https://www.theguardian.com/world/2023/feb/05/irans-supreme-leader-pardons-tens-of-thousands-of-prisoners>.

⁴⁶ The New York Times, Iran Announces Amnesty, but It May Not Spare Many Protesters, 5 février 2023.

⁴⁷ US Department of State (USDOS), 2023 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 23 avril 2024: <https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/iran/>.

⁴⁸ Migrationsverket, Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022, 30 septembre 2024, pp. 12-13.

⁴⁹ Human Rights Watch (HRW), Iranian Authorities Summoning and Re-arresting Activists and Protesters, 26 juin 2023: <https://www.hrw.org/content/385223>.

⁵⁰ Renseignement fourni par courriel le 9 octobre 2024 par la personne de contact C.

⁵¹ Renseignement fourni par courriel le 29 janvier 2025 par la personne de contact A.

politique de leur part pourrait entraîner des sanctions sévères de la part des autorités.⁵² Selon la personne de contact E, les autorités auraient fait pression sur les personnes libérées pour qu'elles travaillent en tant qu'informateurs ou informatrices.⁵³ Selon NPR, certaines personnes ont été assignées à résidence ou se sont vues retirer leurs documents de voyage afin de ne pas pouvoir quitter le pays.⁵⁴ Même les personnes libérées dont la procédure n'est pas encore terminée restent dans le collimateur des autorités. L'avocate *Leila Alikarami* a indiqué à *Migrationsverket* qu'il est relativement courant que des personnes soient libérées sous caution pendant que les enquêtes contre elles se poursuivent. En pratique, cependant, selon *Alikarami*, les personnes seraient libérées dans des « conditions précaires » qui feraient craindre d'autres « implications politiques ». ⁵⁵ Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, des personnes arrêtées dans le cadre des manifestations, graciées en 2023 puis libérées, auraient été menacées, intimidées et convoquées pour être interrogées par les forces de sécurité après leur libération.⁵⁶ De nombreuses personnes graciées et libérées auraient fui l'Iran par crainte de lourdes peines ou d'une nouvelle arrestation, notamment après avoir été à nouveau intimidées et après que leurs activités aient été surveillées ouvertement après leur libération.⁵⁷

Exemple : surveillance et menaces après la libération. Un manifestant condamné en septembre 2022 par un tribunal révolutionnaire de la province d'Azerbaïdjan oriental à trois ans d'emprisonnement et à une interdiction de voyager pour « atteinte à la sécurité nationale » a raconté qu'après avoir été libéré sous caution fin 2022, il avait été suivi à plusieurs reprises par des agents en civil qui lui avaient demandé de se rendre dans un bâtiment du CGRI pour y être interrogé. Un jour, des agents en civil l'ont suivi dans la rue et, après l'avoir arrêté, lui ont dit qu'il devait se conformer à leurs ordres et avouer son rôle dans les manifestations. Il aurait également été averti qu'il subirait de « graves conséquences » s'il refusait de le faire.⁵⁸

Exemple : une personne graciée est à nouveau citée à comparaître peu après sa libération. Dans une affaire examinée par la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, un manifestant qui avait été arrêté, emprisonné et torturé alors qu'il était sous la garde du ministère des Renseignements de la province de Téhéran, a été accusé de « propagande contre l'État ». Début 2023, il a été gracié après que son procès ait été reporté pendant plusieurs mois. Le manifestant a raconté qu'environ deux semaines après sa libération, il a commencé à recevoir des appels téléphoniques de fonctionnaires du ministère des Renseignements qui l'ont convoqué dans leurs locaux pour de nouveaux interrogatoires. Craignant une nouvelle arrestation, il a fui l'Iran.⁵⁹

Toutes les personnes ayant participé aux manifestations n'ont pas été graciées : les arrestations et les procédures judiciaires se sont poursuivies malgré l'amnistie. Selon *Migrationsverket*, certaines personnes qui estimaient qu'elles n'avaient fait qu'exercer leurs droits, ont refusé la grâce, considérant que la reconnaissance de culpabilité et la déclaration de remords exigées étaient inappropriées. *Migrationsverket* estime néanmoins qu'un nombre

⁵² Renseignement fourni par courriel le 9 octobre 2024 par la personne de contact C.

⁵³ Entretien du 26 juin 2025 avec la personne de contact E.

⁵⁴ NPR, *Despite Khamenei's amnesty, most protesters in Iran won't go free, advocate says*, 14 février 2023.

⁵⁵ *Migrationsverket*, *Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022*, 30 septembre 2024, pp. 12-13.

⁵⁶ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 20-21.

⁵⁷ *Ibidem*, p. 118.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 20.

⁵⁹ *Ibidem*, pp. 20-21.

important de personnes aurait bénéficié de l'amnistie.⁶⁰ La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a également remarqué que toutes les personnes accusées d'infractions pénales en relation avec les manifestations n'avaient pas été graciées, principalement parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions établies par les autorités. Cela suggère que le nombre réel de personnes qui ont fait l'objet de procédures pénales est encore plus élevé que les 22 628 personnes officiellement graciées. De nombreuses procédures se sont en outre poursuivies bien au-delà de mars 2023. Elles concernaient notamment des femmes ayant défié le port obligatoire du voile, des avocat·e·s, des journalistes et des membres de la famille de personnes qui ont été tuées lors des manifestations.⁶¹ *Migrationsverket* a souligné qu'il restait encore des affaires en cours liées aux manifestations. *Leila Alikarami* a déclaré qu'il s'agissait en partie de nouvelles affaires et en partie d'affaires plus anciennes qui n'étaient pas encore closes. Selon elle, de nouvelles affaires pourraient également être ouvertes si l'enquête sur une affaire en cours révélait des informations supplémentaires justifiant d'élargir les poursuites existantes. *Amnesty International* a également signalé à *Migrationsverket* qu'un grand nombre d'autres affaires en cours liées aux manifestations concernaient des proches de personnes exécutées, des filles et des femmes qui avaient refusé de se conformer au code vestimentaire ou des personnes qui avaient critiqué publiquement la peine de mort.⁶²

4 « Normalisation » de la situation ou répression persistante ?

4.1 Contrôle et application du code vestimentaire

Non-respect croissant du port obligatoire du voile, surveillance policière renforcée et contrôles persistants dans les régions conservatrices. En septembre 2024, *Radio Télévision Suisse* a rapporté que, malgré la pression des autorités, de plus en plus de femmes iraniennes se promenaient dans les rues sans voile et parfois même en jupe, sans que la police intervienne. Les jeunes filles osaient même se montrer en public avec des manches courtes ou le nombril apparent. Ces scènes étaient « inimaginable » avant le mouvement de protestation de 2022.⁶³ Toutefois, en mars 2025, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a signalé une augmentation de la surveillance policière des femmes et des filles en rapport avec le code vestimentaire. Alors qu'il existe des indications crédibles selon lesquelles de nombreuses femmes et même des adolescentes ne porteraient plus le hijab obligatoire, notamment dans les provinces de Markazi, Razavi Khorasan et Téhéran, d'autres sources, en particulier dans les communautés plus traditionnelles, ont noté que la présence accrue des forces de sécurité et de la police des mœurs créait un climat de peur et d'anxiété palpable, qui empêcherait même certaines personnes de quitter leur domicile. Depuis avril 2024, la présence de la police des mœurs et des forces de sécurité se serait renforcée

⁶⁰ Migrationsverket, Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022, 30 septembre 2024, pp. 12-13.

⁶¹ HRC, UN FFM, 19 mars 2024. p. 209.

⁶² Migrationsverket, Landinformation: Iran - Efterspelet till protesterna 2022, 30 septembre 2024, pp. 12-13.

⁶³ Radio Télévision Suisse (RTS), Deux ans après la mort de Mahsa Amini, « la résistance des femmes est plus forte que les restrictions », septembre 2024 : <https://www.rts.ch/info/monde/2024/article/deux-ans-apres-la-mort-de-mahsa-amini-la-resistance-des-femmes-est-plus-forte-que-les-restrictions-28631154.html>.

également à Téhéran et des membres de la police des mœurs auraient poursuivi des femmes et des filles pour infraction au code vestimentaire.⁶⁴

Utilisation généralisée de la technologie et de l'intelligence artificielle pour imposer le respect du code vestimentaire. Dans son rapport de mars 2025, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a indiqué que l'utilisation à grande échelle de la technologie pour contrôler le respect par les femmes du code vestimentaire avait été documentée. En avril 2023, le réseau de caméras de surveillance aurait été considérablement étendu. L'intelligence artificielle serait également utilisée pour identifier les présumées infractions. En mai 2024, l'utilisation de drones pour la surveillance aérienne aurait également été observée.⁶⁵

Oppression des femmes et renforcement des procédures judiciaires pour infractions au code vestimentaire. Selon l'évaluation de la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, deux ans et demi après le début des manifestations de septembre 2022, les femmes et les filles en Iran continueraient d'être victimes de discrimination de façon systématique et dans tous les domaines de la vie. Ceci malgré les promesses faites avant les élections présidentielles de juillet 2024 par le nouveau président, Masoud Pezeshkian, selon lesquelles l'application stricte des lois rendant obligatoire le port du voile serait assouplie. Depuis le mois d'avril 2024, la police et les autorités auraient, au contraire, renforcé l'obligation de porter le voile. La police a, par exemple, lancé le plan « Noor », une opération policière de grande envergure visant à faire respecter le port obligatoire du voile. L'opération a entraîné une recrudescence des arrestations arbitraires, des violences et des procédures pénales à l'encontre des femmes et des filles. Selon des sources crédibles citées par la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, rien qu'en 2024, les autorités auraient entrepris des démarches contre environ 30 629 femmes pour des violations présumées des lois sur le port obligatoire du voile. Parmi celles-ci, au moins 644 femmes auraient été arrêtées pour avoir porté le voile de manière « inappropriée ». Parmi ces 644 femmes, au moins 618 ont été arrêtées et détenues dans le cadre du plan « Noor ». Jusqu'en septembre de la même année, les procédures pénales à l'encontre des femmes et des filles pour non-respect des règles vestimentaires n'ont cessé d'augmenter. Les militantes des droits des femmes qui s'expriment publiquement contre le port obligatoire du voile sont de plus en plus souvent condamnées à de longues peines de prison. La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a également documenté des cas de flagellation de personnes qui s'étaient opposées à l'obligation de porter le voile. Bien que la loi dénommée « hijab et chasteté » ne soit pas encore officiellement entrée en vigueur, certaines de ses dispositions sont déjà appliquées dans la pratique. En conséquence, les droits sociaux et économiques des femmes sont encore plus limités. En novembre 2024, les autorités ont également annoncé l'ouverture d'une nouvelle « clinique » où les adolescentes qui refusent de porter le voile seraient traitées à l'aide de méthodes « scientifiques et psychologiques ». En outre, les autorités misent de plus en plus sur une forme d'« auto-justice » encouragée par l'État, dans laquelle les entreprises et les particuliers sont invités ou « encouragés » à faire respecter l'obligation de porter le voile.⁶⁶

⁶⁴ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 9.

⁶⁵ Ibidem, p. 12.

⁶⁶ Ibidem, pp. 7-19.

4.2 Répression persistante contre les personnes qui participent aux manifestations et leurs sympathisant·e·s

Même avant la guerre avec Israël : pas de « normalisation » de la situation en Iran. Selon *les personnes de contact A et B* la situation en Iran ne se serait pas « normalisée » après l'amnistie de 2023.⁶⁷ Bien au contraire : selon l'évaluation de la *personne de contact B*⁶⁸, la situation régionale tendue augmente le risque que des initiatives civiles soient réprimées sous prétexte de préserver la sécurité nationale. Les forces de sécurité ont continué d'arrêter des personnes, de poursuivre pénalement des dissident·e·s et de surveiller l'engagement de la société civile. Selon l'évaluation de la *personne de contact B*, le comportement du gouvernement n'aurait pas changé.⁶⁹ La *personne de contact C* a également affirmé que la situation en Iran ne se serait pas améliorée, ce qui se reflète dans les arrestations quasi hebdomadaires d'opposant·e·s sous divers chefs d'accusation.⁷⁰

Répression persistante malgré l'affaiblissement des manifestations. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, bien que les manifestations se soient dissipées depuis 2023, la répression exercée par les autorités iraniennes a pris des formes plus subtiles, mais ciblées. On remarque notamment une augmentation significative des condamnations à mort et des exécutions, des détentions arbitraires (même après des procès incontestablement inéquitables), du harcèlement judiciaire et physique, ainsi que des menaces et des actes d'intimidation. Dans son rapport de mars 2025, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* signale que la répression contre les personnes ayant participé aux manifestations, leurs familles et les groupes qui s'engagent pour l'égalité, la vérité et la justice se poursuit.⁷¹ Cela témoigne d'une « volonté de persécution persistante de la part des autorités ». Compte tenu des violations continues des droits humains et de l'impunité systématique, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* estime qu'il existe un « risque réel » que de nouvelles violations graves du droit à la vie et d'autres crimes soient commis.⁷²

Les proches des personnes ayant participé aux manifestations toujours dans le collimateur des autorités. Selon plusieurs sources, les autorités iraniennes continuent de s'en prendre aux proches des personnes qui ont été tuées ou exécutées pour avoir participé aux manifestations et qui réclament que justice soit faite. Ces personnes sont menacées, arrêtées, poursuivies et emprisonnées.⁷³ Selon *PBS News*, les personnes ayant participé aux manifestations elles-mêmes, en particulier les femmes, paient également un lourd tribut, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons. Une femme emprisonnée a rapporté que son mari avait subi des pressions et avait fini par se divorcer d'elle pour éviter d'être inculpé. Selon *PBS News*, une autre manifestante a reçu à plusieurs reprises des appels téléphoniques et

⁶⁷ Renseignements fournis par courriel les 29 janvier 2025 et 25 octobre 2024 par les personnes de contact A et B.

⁶⁸ La personne de contact B est un·e expert·e iranien·ne spécialisé·e dans le domaine des droits humains et du droit iranien.

⁶⁹ Renseignement fourni par courriel le 25 octobre 2024 par la personne de contact B.

⁷⁰ Renseignement fourni par courriel le 9 octobre 2024 par la personne de contact C.

⁷¹ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p.129.

⁷² Ibidem, pp. 129-130.

⁷³ Ibidem, pp. 19-24. HRW, World Report 2025 - Iran, 16 janvier 2025: <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/iran>; HRW, Iran: Arrests of Family Members of Protesters, 10 septembre 2024: <https://www.hrw.org/news/2024/09/10/iran-arrests-family-members-protesters>; HRW, World Report 2024 - Iran, 11 janvier 2024: <https://www.ecoi.net/de/dokument/2103132.html>.

des menaces de mort de la part de groupes paramilitaires et proches du gouvernement. Lors d'un de ces appels, les auteurs auraient déclaré à son père que sa fille était une prostituée et que s'il ne parvenait pas à la « discipliner », ils se chargeraient eux-mêmes de le faire.⁷⁴ La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a également rapporté que les forces de sécurité ont recouru à des menaces de violence à l'encontre des proches des personnes ayant participé aux manifestations et les avaient contraints à fuir le pays. Dans un cas, dans la province du Kurdistan, la mère d'un enfant qui avait été assassiné pendant les manifestations aurait été menacée à plusieurs reprises par les forces de sécurité. Son mari aurait été brièvement arrêté après que la famille eut déposé une plainte officielle pour les préjudices subis. La femme a déclaré avoir ensuite reçu un appel téléphonique menaçant d'un agent des services de renseignement qui lui aurait dit de « ne pas oublier qu'elle avait encore une deuxième fille » et de « se souvenir de ce qui était arrivé à [l'enfant tué] Kian Pirfalak ». Ces menaces ont finalement contraint la famille à quitter le pays.⁷⁵

Répression persistante contre les personnes qui participent aux manifestations et les personnes qui soutiennent le mouvement. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, les autorités continuent à recourir à des mesures répressives telles que des arrestations, des détentions et des poursuites judiciaires à l'encontre des défenseur·e·s des droits humains, des avocat·e·s, des journalistes, des enseignant·e·s, des artistes et d'autres personnes qui ont participé aux manifestations ou qui soutiennent le mouvement « Femmes, Vie, Liberté ». De nombreuses personnes continuent en outre de faire l'objet d'une surveillance rapprochée, aussi sur leurs réseaux sociaux, ce qui les empêche d'exercer leur travail ou de s'engager ouvertement dans des activités militantes. La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* voit là une stratégie systématique de l'État visant à réduire au silence les voix dissidentes et à réprimer l'esprit du mouvement.⁷⁶ Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, de nouvelles arrestations de défenseur·e·s des droits humains et de militant·e·s ont eu lieu en mars 2025.⁷⁷ En juillet 2025, *Hengaw* a également rapporté que la justice iranienne avait prononcé un total de 12 condamnations à mort et 219 ans et 8 mois de prison à l'encontre de 13 détenus kurdes affiliés au mouvement « Femme, Vie, Liberté ».⁷⁸

Absence d'indépendance judiciaire, procès inéquitables systématiques, torture et impunité des autorités. Différentes sources considèrent que les procès en Iran sont inéquitables.⁷⁹ Selon l'*USDOS*, les tribunaux révolutionnaires en particulier, généralement chargés de juger les prisonniers et prisonnières politiques, mènent régulièrement des procès inéquitables, souvent sans respecter les garanties procédurales fondamentales. Les tribunaux

⁷⁴ PBS News, Activists in Iran describe the threats and oppression they face for protesting, 7 janvier 2025: <https://www.pbs.org/newshour/show/activists-in-iran-describe-the-threats-and-oppression-they-face-for-protesting>.

⁷⁵ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 115.

⁷⁶ Ibidem, p. 24.

⁷⁷ Ibidem, p. 17.

⁷⁸ Hengaw, Hengaw's detailed report on the sentencing of 13 detainees from the "Woman, Life, Freedom" Movement in Bukan: 13 death sentences and 219 years of imprisonment, 9 juillet 2025: <https://hengaw.net/en/reports-and-statistics-1/2025/07/article-5-1>; Hengaw, Five Kurdish political prisoners from Bukan sentenced to death in Woman, Life, Freedom Movement case, 7 juillet 2025: <https://hengaw.net/en/news/2025/07/article-30>.

⁷⁹ AI, The State of the World's Human Rights; Iran 2024, 29 avril 2025: <https://www.amnesty.org/en/location/middle-east-and-north-africa/middle-east/iran/report-iran/>; HRW, World Report 2025 - Iran, 16 janvier 2025; USDOS, 2023 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 23 avril 2024.

rendent des verdicts prédéterminés et approuvent des exécutions à des fins politiques. Ces pratiques inéquitables seraient observées à tous les stades de la procédure pénale devant les tribunaux révolutionnaires, depuis les poursuites pénales initiales jusqu'à l'examen par les instances supérieures, en passant par l'enquête préliminaire et le procès en première instance.⁸⁰

Parmi les violations typiques de l'État de droit, on peut citer :

- le déni du droit à une défense librement choisie dès le moment de l'arrestation,
- l'admission comme preuve d'« aveux » obtenus sous la torture, ainsi que
- le recours à des procédures accélérées sans possibilité de défense adéquate.⁸¹

Violations flagrantes du droit à un procès équitable dans les procès contre les personnes ayant participé aux manifestations. La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a recensé plus de 70 procès liés aux manifestations devant les tribunaux révolutionnaires et pénaux. Sur la base de sources crédibles, notamment des témoignages, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* est persuadée que les tribunaux révolutionnaires violent systématiquement les normes internationales relatives à un procès équitable. La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a examiné plusieurs cas dans lesquels les juges des tribunaux révolutionnaires ont sciemment fondé leurs condamnations et leurs peines d'emprisonnement ou de mort sur des « aveux » et d'autres preuves obtenues sous la torture, après avoir refusé aux personnes accusées un procès équitable. Ces actes de torture ont été commis par des fonctionnaires de l'État alors que les personnes accusées se trouvaient en détention sous la tutelle de l'État.⁸²

Condamnation de personnes ayant participé à des manifestations à « l'exil interne » : conditions inhumaines et isolement. Des témoignages et des documents judiciaires dont dispose la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* prouvent que des personnes ayant participé aux manifestations, des journalistes, des avocat·e·s, des militant·e·s pour les droits des femmes et des défenseur·e·s des droits humains ont été condamné·e·s à un bannissement interne (« exil interne ») pour de présumées violations de la « sécurité nationale », parmi lesquelles figure aussi l'accusation de « guerre contre Dieu ». Parmi les personnes condamnées figuraient notamment le rappeur Saman Yasin et des défenseur·e·s des droits humains issus de minorités ethniques, tels que Zhina Modares Gorji. Les personnes condamnées ont été soit incarcérées dans des prisons éloignées de leur lieu de résidence, soit assignées à résidence dans des régions reculées du pays, notamment dans les provinces de Zanjan, Kerman et Hamedan, pour des durées allant d'un an à 21 ans. Par exemple, la militante des droits des femmes Nasim Gholami Simyari, accusée de « rébellion armée contre l'État » pour son soutien au mouvement « Femme, Vie, Liberté », a été condamnée à 21 ans d'exil dans la ville d'Angoran, dans la province de Zanjan. Après avoir été bannie, tout contact avec d'autres personnes lui a été interdit. Toute conversation, rencontre ou interaction sociale était proscrite. Pendant toute la durée de son exil, elle a été placée sous la surveillance constante des autorités judiciaires, en collaboration avec les forces de sécurité. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, des informations crédibles indiquent qu'après leur exil interne, les personnes condamnées ont été laissées sur le lieu de leur exil

⁸⁰ USDOS, 2023 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 23 avril 2024.

⁸¹ AI, The State of the World's Human Rights; Iran 2024, 29 avril 2025.

⁸² HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 154.

avec pour seuls vêtements ceux qu'elles portaient en prison, sans aide ni soutien financier, et qu'elles dépendaient donc de l'aide de la population locale pour se nourrir et se loger. La population locale qui entrerait en contact avec les exilé·e·s serait convoquée par les forces de sécurité et tout contact ultérieur leur serait interdit. Toute violation des conditions de l'exil (par exemple, le fait d'évoquer les motifs de leur condamnation ou de quitter sans autorisation le lieu qui leur a été assigné) est sanctionnée par une nouvelle incarcération et un renvoi en exil.⁸³

Conditions de détention cruelles et inhumaines, refus de soins médicaux. Selon *Amnesty International*, les prisonniers et prisonnières en Iran doivent faire face à des conditions de détention cruelles et inhumaines : cellules surpeuplées, conditions d'hygiène déplorables, mauvaise ventilation, infestations de souris et d'insectes, absence ou insuffisance de literie, toilettes et installations sanitaires.⁸⁴ Selon l'USDOS, les conditions de détention sont dures et menacent souvent le pronostic vital en raison de la surpopulation, du déni de soins médicaux appropriés et des mauvais traitements physiques. Les autorités pénitentiaires refusent souvent de soigner les maladies préexistantes, les blessures infligées aux personnes détenues par les autorités pénitentiaires ou les maladies dues aux mauvaises conditions sanitaires dans les prisons. Des organisations de défense des droits humains ont rapporté que les autorités utilisaient le refus de soins médicaux comme une forme de punition envers les prisonniers et prisonnières politiques et pour intimider les prisonniers et prisonnières qui déposaient des plaintes ou remettaient en question les autorités. Selon *Iran Wire* et des organisations de défense des droits humains, les surveillants et surveillantes ont frappé des prisonniers et prisonnières politiques et non politiques lors de descentes dans les quartiers, ont procédé à des fouilles corporelles à nu devant d'autres personnes détenues et ont menacé les familles des personnes incarcérées. Les médias et les ONG ont fait état de décès en détention et de violences entre les personnes détenues. Les autorités iraniennes n'autorisent pas de contrôle indépendant des conditions de détention.⁸⁵

Lourdes peines d'emprisonnement et condamnations à mort contre les personnes ayant participé aux manifestations et les militant·e·s qui soutiennent le mouvement « Femmes, Vie, Liberté ». Selon *la personne de contact A* de nombreuses personnes militantes ainsi que des personnes ayant participé aux manifestations se trouvent toujours dans les prisons iraniennes.⁸⁶ La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* a précisé qu'en 2024 et 2023, de nombreuses militantes ont été condamnées pour leur engagement dans le cadre des manifestations, parfois à de longues peines de prison. Certaines femmes ont également été condamnées à mort ou risquent la peine capitale.⁸⁷ Golrokh Ebrahimi Iraee, une femme défenseure des droits humains, est détenue à la prison d'Evin depuis plus de 30 mois, depuis son arrestation fin septembre 2022. En avril 2023, elle avait été condamnée à six ans de prison et à une interdiction de séjour à Téhéran par la section 26 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour son soutien aux manifestations.⁸⁸ Dans le contexte des

⁸³ Ibidem, p. 114.

⁸⁴ AI, *The State of the World's Human Rights*; Iran 2024, 29 avril 2025.

⁸⁵ USDOS, 2023 Country Report on Human Rights Practices: Iran, 23 avril 2024.

⁸⁶ Renseignement fourni par courriel le 10 février 2025 par la personne de contact A.

⁸⁷ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 17-18 ; HRC, UN FFM, Update on the situation of women and girls in the context of the September 2022 protests and the "Woman, Life, Freedom" movement in the Islamic Republic of Iran, 13 septembre 2024, pp. 3-4: <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/ffmi-iran/FFM-Iran-Update-13-September-2024.pdf>.

⁸⁸ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 18.

manifestations, trois femmes défenseuses des droits humains et militantes, Sharifeh Mohammadi, Pakhshan Azizi et Varisheh Moradi, ont été reconnues coupables d'infractions à la « sécurité nationale » et condamnées à mort entre juillet 2024 et début 2025.⁸⁹ En mars 2025, outre les personnes susmentionnées, au moins onze hommes risquaient d'être condamnés à mort ou exécutés dans le contexte de leur participation au mouvement de contestation. Le 12 décembre 2024, lors d'un procès collectif, six jeunes ont été reconnus coupables et condamnés à mort pour « qisas » (« représailles ») dans le cadre d'un procès connu sous le nom de procès « Ekhbatan ».⁹⁰ Dans un autre cas, le 29 décembre 2024, un tribunal révolutionnaire a confirmé pour la deuxième fois la condamnation à la peine de mort qui avait été prononcée contre Mojahed (Abbas) Kourkouri, un participant aux manifestations. La sœur de Kourkouri, Rana Kourkouri, avait été arrêtée en août 2024, incarcérée, interrogée et finalement accusée de « propagande contre l'État » pour avoir milité en faveur de la libération de son frère.⁹¹ Selon HRANA, Mojahed Kourkouri a été exécuté en juin 2025.⁹²

Intensification du recours à la peine de mort contre les femmes pour leur soutien au mouvement de contestation. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, le gouvernement iranien a étendu le recours à la peine de mort contre les militantes et les défenseuses des droits humains, en particulier lorsqu'elles ont été condamnées pour de présumées violations de la « sécurité nationale », par exemple en raison de leur engagement ou de leur soutien au mouvement « Femme, Vie, Liberté ». Selon l'évaluation de la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, il s'agit là de mesures de rétorsion à l'encontre de ces femmes, tant pour le rôle qu'elles ont joué lors des manifestations que pour leur opposition continue aux lois et politiques discriminatoires. La *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* considère également que l'intensification du recours à la peine de mort à l'encontre des femmes constitue une tentative délibérée non seulement de porter atteinte à leur liberté d'action individuelle, mais aussi d'intimider les réseaux d'activistes plus larges afin de les dissuader de s'engager à l'avenir.⁹³

2024 : nombre record d'exécutions après les manifestations. Dans son rapport, la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies* constate que, depuis le début des manifestations, l'État iranien aurait recouru davantage à la peine de mort. Bien que le gouvernement n'ait publié aucune donnée officielle relative aux exécutions ou aux condamnations à mort, des organisations de défense des droits humains crédibles ont constaté une nette augmentation. En 2024, au moins 973 personnes ont été exécutées, soit trois fois plus qu'en 2021, l'année qui a précédé les manifestations. En 2023, ce chiffre était déjà passé à au moins 853 exécutions, soit le chiffre le plus élevé enregistré au cours des huit dernières années. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, les minorités ethniques et religieuses en Iran seraient touchées de manière disproportionnée par la recrudescence des

⁸⁹ Ibidem, p. 30.

⁹⁰ Ibidem, p. 33.

⁹¹ Ibidem, p. 34.

⁹² HRANA, Mojahed Korkor Executed, 11 juin 2025: <https://www.en-hrana.org/mojahed-korkor-executed/?highlight=Mojahed+Korkor>.

⁹³ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 30.

exécutions.⁹⁴ Plus de la moitié des exécutions documentées (481 cas) concerne des infractions liées aux stupéfiants.⁹⁵

En 2025, jusqu'au mois de juin, environ 600 personnes ont déjà été exécutées. Selon *Iran Human Rights*, entre janvier et juin 2025, au moins 612 personnes ont été exécutées, ce qui représente une nouvelle augmentation par rapport à l'année précédente.⁹⁶ HRANA a recensé au moins 589 exécutions au cours des six premiers mois de l'année.⁹⁷ Selon les informations de *Iran Human Rights*, depuis le début de l'année 2025 jusqu'à présent, au moins 17 femmes ont été exécutées.⁹⁸

Au moins dix exécutions liées aux manifestations jusqu'en mars 2025. Selon la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, entre décembre 2022 et mars 2025, au moins dix hommes ont été exécutés en lien avec les manifestations. Dans chacun de ces cas, on a pu constater de graves violations du droit à un procès équitable et l'absence de garanties procédurales fondamentales.⁹⁹

2024 : nombre le plus élevé de femmes exécutées au cours des 17 dernières années. Selon une organisation crédible de défense des droits humains citée par la *Mission d'établissement des faits des Nations Unies*, sur les 241 femmes exécutées en Iran entre 2010 et 2024, 31 ont été exécutées en 2024, soit le nombre annuel le plus élevé depuis au moins 17 ans.¹⁰⁰

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur le Sri Lanka ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/publications/rapports-sur-les-pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/sabonner-a-la-newsletter

⁹⁴ La minorité baloutche, qui représente environ 2 % de la population iranienne, a subi 20 % des exécutions : 166 hommes et six femmes ont été exécutés. Au moins 82 hommes originaires de provinces à population kurde ont été exécutés, tandis que 14 autres personnes kurdes ont été exécutés dans d'autres régions du pays. Bien que les Kurdes ne représentent qu'environ 6 % de la population, environ 10 % des personnes exécutées sont d'origine kurde. Ibidem, pp. 28-29.

⁹⁵ Ibidem.

⁹⁶ IHRNGO, At Least 98 Executions in June and 612 in First 6 Months of 2025, 2 juillet 2025.

⁹⁷ HRANA, Monthly Report – June 2025: Human Rights Situation in Iran, 2 juillet 2025: <https://www.en-hrana.org/monthly-report-june-2025-human-rights-situation-in-iran/>.

⁹⁸ IHRNGO, At Least 98 Executions in June and 612 in First 6 Months of 2025, 2 juillet 2025.

⁹⁹ HRC, UN FFM, 18 mars 2025, p. 29.

¹⁰⁰ Ibidem, p.30.